## COMPTES DU LIEN MONTAGNARD GENEVOIS EXERCICES 2019 – 2021 RAPPORT DU TRESORIER

Le rapport du trésorier à cette AG est cette année un peu particulier, car n'ayant pas pu tenir d'AG l'année dernière en raison des mesures Covid, aucun rapport n'a pu être validé.

Je propose d'intégrer dans ce rapport les deux exercices 2019-2020 et 2020-2021.

Evolution financière	2018-2021		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Trésorerie	29'939	22'918	18'258
Titres & épargne	7'804	7'578	8'006
Total disponible	37'743	30'496	26'264
Charges chalet	2'507	8'854	6'555
Energie & eau	647	1'055	572
Administration	194	245	-
Charge financ.	428	531	(316)
Total charges	3'776	10'685	6'811
Cotisations & dons	2'596	2'378	2'555
Nuitées	1'307	1'017	121
Total produits	3'903	3'395	2'676
Résultat	127	(7'290)	(4'135)
Réserve chalet	17'494	10'204	6'069
Réserve LMG	20'133	20'133	20'133

Ce qui apparaît de manière immédiate est la diminution du disponible (comptes bancaires et titres) d'un montant d'environ 11'000 francs, ce qui correspond aux montants consacrés à la réfection du toit et travaux d'assainissement entre 2019 et 2021.

Toutes les autres charges sont restées plus ou moins équivalentes aux années précédentes. On remarque juste qu'en raison de la valorisation des titres durant le dernier exercice, les charges financières se sont transformées cette année en un

produit financier (316.—francs de produit contre environ 500.—francs de charges habituellement)

En ce qui concerne les produits, les cotisations sont restées stables, autour de 2'500 francs par année.

Par contre, les nuitées ont connu une baisse très importante, en raison du Covid bien sûr, mais aussi en partie du fait de la relative indisponibilité du chalet durant les travaux les plus lourds. On est ainsi passé de 1'300.—francs de nuitées, à environ 1'000 francs, pour tomber finalement à 100 francs environ cette année.

Sans surprise, les deux derniers exercices se soldent donc par une perte importante, de respectivement 7'290 francs et de 4'135 francs, soit un total de 11'000 francs environ. Ce montant correspond ainsi à la diminution des liquidités ainsi qu'au montant total des travaux du chalet.

Afin de couvrir ces pertes, je propose d'utiliser la réserve du chalet, laquelle avec celle du LMG, ont été constituées au cours des années par les excédents de cotisations et de nuitées, et précisément destinées à permettre de faire face à des dépenses extraordinaires.

Pour le prochain exercice, et si le projet de transformation du dortoir est accepté, le montant de 12'000 francs prévu impactera lui aussi le résultat. Il faudra alors également recourir aux réserves, mais tant les liquidités prévisibles, que les réserves constituées le permettront.

Genève, le 6 octobre 2021

Alain Cudet, trésorier